CPRDFOP : en Normandie, une évaluation à mi-parcours

Le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) est un des principaux outils de programmation qui permet à la Région de mettre en œuvre sa politique de formation et d'orientation professionnelles. Bien que la loi ait prévu une évaluation finale des CPRDFOP, la Région Normandie a fait le choix de réaliser une évaluation à mi-parcours sur les années 2017 et 2019. Premiers éléments dans ce zoom.

EMPLOIS, COMPÉTENCES, QUALIFICATIONS : UNE ANALYSE DES BESOINS À MOYEN TERME DU TERRITOIRE

Régi par l'article L214-3 du Code de l'éducation, modifié par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le CPRDFOP a pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.

Sur le territoire régional (le cas échéant par bassin d'emploi), ce contrat définit :

- Les objectifs dans le domaine de l'offre de conseil et d'accompagnement en orientation
- Les orientations en matière de formation professionnelle initiale et continue
- Pour les jeunes : les actions destinées à favoriser une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans chacune des filières
- Pour les adultes : les actions de formation professionnelle afin de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi ou l'accès à la certification professionnelle
- Pour les personnes en situation de handicap : les actions de formation professionnelle ayant pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle en milieu ordinaire ou celles en lien avec la réorientation professionnelle lorsqu'il s'agit de personnes en situation de handicap à la suite d'un accident ou d'une maladie dégénérative
- Les objectifs de développement du service public régional de l'orientation (SPRO)
- Les priorités relatives à l'information, à l'orientation et à la validation des acquis de l'expérience.

UNE ÉLABORATION AU SEIN DU CREFOP, À PARTIR D'UN DIAGNOSTIC RÉALISÉ PAR LE CARIF-OREF

Le document contractuel a été élaboré au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation (Crefop) où une commission *ad hoc* « CPRDFOP » a été mise en place, pour permettre aux différents acteurs représentant le quadripartisme de travailler à l'écriture du contrat. Il a également été nourri de diverses contributions (Ceser, Coparef, CFDT...)

Ce fut le premier « gros chantier » des acteurs emploi formation orientation professionnelle après la fusion, à l'échelle de la Normandie. Il a été réalisé à partir d'un diagnostic territorial réalisé fin 2016 par le Carif-Oref, qui a permis d'éclairer les acteurs sur les spécificités de la Normandie et sur les problèmes à traiter.

Les points suivants ont été mis en exergue :

- La Normandie représentait 5 % de la population française avec une densité au km² supérieure au niveau national
- 35 % de la population régionale était concentrée dans les trois grandes agglomérations que sont Caen, le Havre et Rouen
- Les taux de croissance de la population les plus représentatifs se situaient dans l'Eure et le Calvados
- Le solde naturel de la population était positif mais le solde migratoire était légèrement négatif
- Une élévation du niveau de formation de la population était constatée entre 2007 et 2012
- Le taux de scolarisation des 18-24 ans qui poursuivent leur scolarité vers des études supérieures restait inférieur à la moyenne nationale
- Le taux de chômage était globalement supérieur à la moyenne nationale, plus particulièrement pour les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée.

UN CONTRAT AMBITIEUX EN QUATRE AXES ET SIX ACTIONS

Permettre à tous les Normands une insertion professionnelle réussie, telle est l'ambition du CPRDFOP 2017-2022. Il est articulé autour de quatre axes et de six fiches action. L'objectif étant de faire de ce document stratégique, un document à visée opérationnelle.

Les quatre axes :

- Répondre aux besoins de qualification générés par les mutations économiques et la montée des secteurs émergents
- Favoriser l'insertion professionnelle par le développement des compétences et des qualifications de tous
- Construire une orientation facilitée tout au long de la vie
- Organiser une gouvernance partagée.

Les six fiches actions :

- Définir un cadre d'évolution de la carte des formations initiales professionnelles
- L'apprentissage voie d'excellence
- Le schéma des formations sanitaires et sociales
- Les campus des métiers et des qualifications
- Le schéma de développement de l'orientation en Normandie
- Évaluer le CPRDFOP.

UNE ACTUALISATION NÉCESSAIRE SUITE À LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Suite à la promulgation de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a réformé significativement la formation professionnelle et l'apprentissage, une actualisation du CPRDFOP a été nécessaire.

Un groupe de travail issu du Crefop et représentatif du quadripartisme s'est ainsi constitué ; il a été décidé de reprendre le contrat initial axe par axe et d'y apporter des précisions quand la loi le justifiait.

Les principales évolutions :

- Le pacte régional d'investissement dans les compétences (Pric), déclinaison territoriale du plan d'investissement dans les compétences (Pic), vient en complément des mesures et dispositifs existants sur le territoire normand
- L'apprentissage :
  - la Région ne pilote plus l'apprentissage : transfert de son financement aux branches professionnelles représentées par les opérateurs de compétences (Opco), et à France compétences
  - l'offre de formation en apprentissage est libre : il n'y a plus de carte des formations de l'apprentissage
- Le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima) est remplacé par la 3e « prépa métiers »

• Les Opca deviennent des Opco

• Le compte personnel de formation (CPF)
- France compétences reprend les missions qui relevaient du FPSPP et du Coparef
- Transitions Pro : création du projet de transition professionnelle (PTP) qui s'est substitué au congé individuel de formation – Cif (auparavant géré par le Fongecif et les Opacif)

• La qualité des formations est renforcée par la loi : de nouvelles règles entreront en vigueur en 2022

• L'orientation : la loi réaffirme la responsabilité de la Région dans la coordination du SPRO et élargit son périmètre d'intervention, avec notamment le rôle de l'Agence régionale de l'orientation, *via* les coordonnateurs et coordinatrices territoriaux, répartis sur les territoires normands.

EVALUATION À MI-PARCOURS DU CPRDFOP : UNE SPÉCIFICITÉ NORMANDE

Bien que la loi ait prévu une évaluation finale des CPRDFOP, la Région Normandie a fait le choix de réaliser également une évaluation à mi-parcours sur les années 2017 à 2019. Cette spécificité normande est conduite dans le but de recueillir des premiers éléments d'appréciation de la mise en œuvre et du fonctionnement du CPRDFOP afin de préparer l'évaluation finale.

Cette évaluation, confiée au cabinet SAULEA, a débuté en janvier 2021 et vient de se terminer en octobre. Elle a été réalisée à partir d'analyses documentaires, d'une analyse du système d'indicateurs de suivi du CPRDFOP, d'entretiens, d'enquêtes en ligne, de groupes de travail.

La synthèse de cette évaluation à mi-parcours fait ressortir des messages clés de l'évaluation et des préconisations pour l'action des partenaires autour des thématiques : gouvernance, animation territoriale et prospective. Une première analyse sur les effets de la crise sanitaire et une méthodologie pour le suivi-évaluation du CPRDFOP accompagnent également cette synthèse.

Quelques points à retenir :

La gouvernance quadripartite du CPRDFOP

L'animation du CPRDFOP a été confiée aux instances quadripartites du Crefop. Elle a été principalement axée sur des présentations et des échanges d'information entre partenaires. Il a été constaté que la culture du dialogue entre les partenaires est suffisamment installée sur le territoire, permettant ainsi de débattre sur tous les sujets d'actualité.

Pour une future période de contractualisation quelques points d'amélioration seront cependant à prévoir : préciser le périmètre du CPRDFOP et les engagements de chaque partenaire, doter les commissions d'une feuille de route actualisée, réaffirmer le positionnement des comités d'animation territoriale emploi formation (Catef) en « relai territorial » des priorités du CPRDFOP, ainsi que leur caractère quadripartite…

L'animation territoriale

L'animation territoriale est en place ; elle est outillée par une charte régionale Etat/Région ainsi qu'un *site dédié mis à disposition par le Carif-Oref*. Des animateurs emploi formation de la Région et des représentants de l'Etat à l'échelle des arrondissements alimentent en continu les relations partenariales sur les territoires grâce aux liens qu'ils entretiennent avec les différents acteurs (Pôle emploi, organismes de formation, entreprises …)

Les Catef sont reconnus comme des lieux légitimes et pertinents de l'animation territoriale. Quelques points de vigilance sont cependant à prendre en considération pour une future contractualisation : veiller à la mise en place, sur chaque territoire, d'un plan d'actions intégrant les orientations du CPRDFOP, maintenir l'organisation de l'animation territoriale

autour d'une instance plénière et de groupes de travail thématiques, intégrer dans le cadre de suivi du CPRDFOP une perspective territoriale (indicateurs clés)...

La prospective

L'évaluation fait ressortir que peu de travaux prospectifs ont été réalisés sur la période de l'évaluation du CPRDFOP ; même si des réflexions étaient engagées et ont permis, aujourd'hui, de mettre en place la cellule technique prospective emploi formation au sein du Crefop et le Data Lab qui vont répondre à cette demande.

Les recommandations pour un futur CPRDFOP sont donc axées sur la poursuite d'une réflexion dans le but d'arrêter une méthodologie appropriée et partagée afin de mener des travaux prospectifs qui permettront d'éclairer les stratégies des acteurs, des entreprises comme des salariés ; sans oublier d'assurer un lien avec le national, notamment avec les travaux de France compétences et des observatoires prospectifs des métiers et des qualifications ; il est également recommandé d'inclure un axe de réflexion territorial dans l'ensemble des travaux à venir de la cellule technique prospective emploi formation du Crefop.

Les premières analyses sur les effets de la crise sanitaire

Bien que l'évaluation à mi-parcours du CPRDFOP porte sur la période 2017/2019, il a été demandé au cabinet SAULEA, de consacrer une focale sur les effets de la crise sanitaire, en tenant compte des évolutions à partir de 2020.

Dans l'ensemble les partenaires du champ emploi formation orientation professionnelle (Efop) ont maintenu voire renforcé leur niveau d'échanges malgré les contraintes imposées par le distanciel. La crise sanitaire a eu un effet d'accélérateur pour faire émerger de nouvelles pratiques concernant la communication et l'information métiers d'une part, et l'intégration du numérique dans les pratiques des entreprises de formation, d'autre part.

Le suivi-évaluation du CPRDFOP

La réflexion engagée autour du système de suivi du CPRDFOP préconise de le restreindre en indicateurs (20 au lieu de 64 précédemment) qui pourront être alimentés par des données déjà disponibles ; ceci permettra de rendre le système plus lisible et plus visible et contribuera au renseignement de l'évaluation finale.

L'évaluation finale pourra avoir pour objet de formuler des recommandations de portée générale et opérationnelle. Le cabinet SAULEA propose d'articuler les réflexions et questionnements autour de quatre registres : la pertinence, la cohérence interne et externe, l'efficacité et l'efficience.

Pour réaliser cette évaluation finale, il est préconisé de mener des investigations au niveau régional et territorial (maille Catef) en articulant les dimensions sectorielles et thématiques.

L'évaluation finale du CPRDFOP sera engagée dès 2023. Comme pour l'évaluation à mi-parcours, elle sera confiée à un cabinet, via un marché public.

Christelle Volf
(Région Normandie)

La synthèse de l'évaluation à mi-parcours sur le site de la Région Normandie (6 p.)

La page « Budget et évaluation des politiques publiques » de la Région où l'on peut retrouver la synthèse